



**Rubrique:** Concordats

**Sous-rubrique:** Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

**Date de publication:** SHAB, KABVD - 19.11.2019

**Numéro de publication:** NA03-0000000308

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Thierry Zumbach, Rue de Cossonay 192, 1020 Renens VD

## Martin & Co SA

### Débiteurs:

Martin & Co SA  
CHE-108.521.409  
Rue de Cossonay 28  
1040 Echallens

### Indications sur l'assemblée des créanciers

L'assemblée des créanciers sera fixée ultérieurement

### Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).

Publication selon la LP.

Date de l'octroi du sursis : 21 octobre 2019

Délai pour les production : 19 décembre 2019, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP)

Examen des pièces et assemblée des créanciers : durant les 20 jours précédant l'assemblée qui sera fixée ultérieurement.

Expiration du sursis : 30 avril 2020

Le Commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

**Délai :** 6 mois

**Fin du délai:** 30.04.2020

### Point de contact:

Thierry Zumbach  
Rue de Cossonay 192, P.O.B. 7800, 1002 Lausanne  
1020 Renens VD